

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET
DES TRANSPORTS
DIRECTION DE LA MARINE MAR-
CHANDE

Centre de Surveillance du Trafic
Maritime (CSTM)

Tanger

Avis d'Appel d'Offres Ouvert n°
05/2010/CSTM

La fourniture et l'installation des cellu-
les Moyenne Tension MT, d'un
Transformateur de tension MT/BT et
équipements électriques pour le
Centre de Surveillance du Trafic
Maritime de Tanger relevant de la
Direction de la Marine Marchande,
Ministère de l'Équipement et des
Transports, sis au Km 15 Route Ksar
Sghir-Tanger / BP: 1229 Tanger
Principal.

Le Lundi 06 septembre 2010 à

11h00, il sera procédé, dans les
bureaux de Monsieur le Chef du
Centre de Surveillance du Trafic
Maritime de Tanger, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel d'offres
ouvert sur offres de prix pour La
fourniture et l'installation des cellu-
les Moyenne Tension MT, d'un
Transformateur de tension MT/BT et
équipements électriques du Centre
de Surveillance du Trafic Maritime
de Tanger, sis au Km 15 Route Ksar
Sghir-Tanger / BP: 1229 Tanger
Principal.

Le dossier d'appel d'offres peut être
retiré du Centre de Surveillance du
Trafic Maritime de Tanger (Bureau
des Affaires Générale) sis au Km 15
Route Ksar Sghir-Tanger / BP: 1229

Tanger Principal, il peut également
être téléchargé à partir du portail
des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être
envoyé par voie postale aux concu-
rents qui le demandent dans les
conditions prévues à l'article 19 du
décret n°2-06-388 du 16 Moharrem
1428 (5 Février 2007) fixant les
conditions et les formes de passa-
tion des marchés de l'Etat ainsi que
certaines dispositions relatives à
leur contrôle et à leur gestion. Le
dossier d'appel d'offres est composé
de 34 pages.

Le cautionnement provisoire est fixé
à la somme de dix mille dirhams (10
000,00 DH).

Le contenu, ainsi que la présentation
des dossiers des concurrents doi-
vent être conformes aux disposi-
tions des articles 26 et 28 du Décret
n° 2-06-388 précité.

Les concurrents peuvent :

Soit déposer, contre récépissé, leurs
plis dans le Bureau des Affaires
Générale du Centre de Surveillance
du Trafic Maritime de Tanger, sis au
Km 15 Route Ksar Sghir-Tanger

Soit les envoyer, par courrier recom-
mandé avec accusé de réception au
bureau précité.

Soit les remettre au président de la
commission d'appel d'offres au
début de la séance et avant l'ouver-
ture des plis.

Il est prévu une visite des lieux du
CSTM le Jeudi 26 août 2010 à
11h00mn.

Les pièces justificatives à fournir
sont celles prévues par l'article 23
du Décret n° 2-06-388 précité à
savoir :

- a- La déclaration sur l'honneur;
- b- La ou les pièces justifiant les pou-
voirs conférés à la personne agis-
sant au nom du concurrent ;
- c- L'attestation ou copie certifiée
conforme délivrée depuis moins
d'un an par l'administration compé-
tente du lieu d'imposition certifiant
que le concurrent est en situation
fiscale régulière;
- d- L'attestation ou copie certifiée
conforme délivrée depuis moins
d'un an par la CNSS certifiant que le
concurrent est en situation régulière
envers cet organisme ;
- e- Le récépissé du cautionnement
provisoire ou l'attestation de la cau-
tion personnelle et solidaire en
tenant lieu ;
- f- Le certificat d'immatriculation au
registre de commerce.

N.B. Les concurrents non installés au
Maroc doivent fournir l'équivalent
des pièces visées aux paragraphes
c, d et f ci-dessus, et à défaut, une
déclaration faite devant une autorité
judiciaire ou administrative, un
notaire ou un organisme profession-
nel qualifié lorsque de tels docu-
ments ne sont pas délivrés par leurs
pays d'origine.

2- Dossier technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens
humains et techniques du concu-
rent, le lieu, la date, la nature et l'im-
portance des prestations qu'il a exé-
cutées ou à l'exécution desquelles il
a participé ;
- b- Les attestations délivrées par les
hommes de l'art sous la direction
desquels lesdites prestations ont
été exécutées ou par les bénéficiai-
res publics ou privés des dites pres-
tations avec indication de la nature
des prestations, le montant, les
délais et les dates de réalisation,
l'appréciation, le nom et la qualité
du signataire.

3- Dossier additif comprenant :

- a. Le cahier des prescriptions spé-
ciales (CPS) paraphé sur toutes les
pages et signé à la dernière avec la
mention «lu et accepté» ;
 - b. Règlement de consultation para-
phé sur toutes les pages et signé à la
dernière avec la mention «lu et
accepter» ;
 - c. L'agrément des travaux MT de
l'entreprise soumissionnaire en
cours de validité, fourni par le distri-
buteur local: Office National de
l'Electricité,
 - d. Descriptif technique détaillé des
équipements à fournir.
- (0050312)